

COMMUNE DE NEUBOIS 67220

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 13 MARS 2019

Sous la présidence de Mme ZEHNER Nicole, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs, SCHWEITZER Jean-Marie, ALISON Frédérique, HUNGERBUHLER Philippe, ZIESSEL Olivier, GASSMANN Fanny, THOMAS Philippe, BECHDOLFF Jean-Michel, WIRTH Serge, THIRION Romuald, MEYER Chantal, MESCHBERGER Nicolas, WAGENTRUTZ Tristan.

Absent excusé : M. MOSSER Jean-Marie qui donne procuration à Mme le Maire.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 07.02.2019
- 2) Travaux d'accessibilité PMR et sécurité de la Mairie
- 3) Travaux d'accessibilité PMR et sécurité de l'Ecole
- 4) Assurance statutaire - mandat au CDG67
- 5) Véhicule communal
- 6) Divers

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 07.02.2019

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal ne soulève aucune observation, il est adopté et signé à l'unanimité.

2) Travaux d'accessibilité PMR et sécurité de la Mairie

Lors de la réunion du 7 février le diagnostic et l'esquisse élaborés par le Cabinet d'Architectes Scherrer-Boetsch avaient été présentés à l'assemblée délibérante.

Les architectes ont poursuivi leurs travaux pour établir l'avant-projet. Celui-ci a été soumis à la Commission Bâtiments les 7 et 12 mars 2019.

L'estimation définitive se détaille comme suit :

1. DEMOLITION - GROS-OEUVRE	23 200 €
2. DOUBLAGE - CLOISON - FAUX-PLAFOND	16 500 €
3. MENUISERIE INTERIEURE - AGENCEMENT	24 500 €
4. METALLERIE	2 400 €
5. CARRELAGE	1 500 €
6. PEINTURE - SOLS SOUPLES	12 200 €
7. SANITAIRE - ASSAINISSEMENT	6 300 €
8. CHAUFFAGE - VENTILATION	8 500 €
9. ELECTRICITE - COURANT FAIBLES	14 500 €
TOTAL HT	109 600 €

La présente estimation fait apparaître une plus-value de l'ordre de 9% par rapport au budget de 100 000 € validé à l'issue de la faisabilité. Les surcoûts sont liés à des précisions et ajouts apportés au projet en phase d'avant-projet et concernent principalement :

- > l'ajout d'un vidéophone et d'une gâche électrique pour la porte d'entrée
- > l'ajout d'une porte coupe-feu suite à la demande du bureau de contrôle
- > la mise en place de points d'accès (prises+rj45) au r+1
- > la mise en place d'une baie de brassage au rez-de-chaussée
- > l'intégration d'une alimentation et d'un support pour encastrement du vidéoprojecteur
- > le dimensionnement précis des ouvrages techniques

Lors la réunion de la commission bâtiments les options suivantes ont été retenues :

- > meuble d'accueil 3 500 €
- > remplacement de la porte d'entrée 2 500 €

La place de stationnement sera réalisée en régie

L'accès podotactile à la mairie ne sera pas réalisé étant donné que le parking n'est pas dédié à la mairie.

L'isolation des combles sera réalisée en régie.

Coût total avec les options : 115 600 € HT

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les travaux décrits ci-dessus

- approuve le plan de financement du projet

Montant des travaux 115 600 € HT

Subvention DETR ou DSIL estimée	30 000 €
Autofinancement/ emprunt	85 600 €
- charge Mme le Maire de solliciter les subventions auprès des organismes compétents	
- autorise Mme le Maire ou en son absence un adjoint à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.	

3) Travaux d'accessibilité PMR et sécurité de l'Ecole

Lors de la réunion du 7 février le diagnostic et l'esquisse élaborés par le Cabinet d'Architectes Scherrer-Boetsch avaient été présentés à l'assemblée délibérante.

Les architectes ont poursuivi leurs travaux pour établir l'avant-projet. Celui-ci a été soumis à la Commission Bâtiments les 7 et 12 mars 2019.

L'estimation définitive se détaille comme suit :

1. DEMOLITION - GROS-ŒUVRE	47 500 €
2. DOUBLAGE - CLOISON - FAUX-PLAFOND	31 500 €
3. MENUISERIE INTERIEURE ET EXTERIEURE - AGENCEMENT	42 500 €
4. METALLERIE	10 500 €
5. CARRELAGE	4 000 €
6. PEINTURE - SOLS SOUPLES	28 400 €
7. SANITAIRE - ASSAINISSEMENT	10 600 €
8. CHAUFFAGE - VENTILATION	7 900 €
9. ELECTRICITE - COURANT FAIBLES	14 900 €
10. ELEVATEUR PMR	15 000 €
TOTAL HT	212 800 €

La présente estimation fait apparaître une plus-value de l'ordre de 6% par rapport au budget de 200 000 € validé à l'issue de la phase diagnostic/esquisse. Les surcoûts sont liés à des précisions et ajouts apportés au projet en phase d'avant-projet et concernent principalement :

- > l'intervention dans la salle 3 initialement hors marché
- > la création du local ménage au rez-de-chaussée
- > le dimensionnement précis des ouvrages techniques

Lors la réunion de la commission bâtiments les options suivantes ont été retenues :

> placard salle de classe 1	3 600 €
> placard salle de classe 2	2 700 €
> placard salle de classe 3	2 200 €
> porte vitrée dans le dégagement des sanitaires vers la cour avant	2 500 €
> porte vitrée dans le bâtiment 3 vers le bâtiment 4	2 000 €
* mise en place d'une alarme incendie	5 300 €

(en remplacement de la corne de brume actuellement en place)

Coût total avec les options **231 100 € HT**

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le choix des travaux décrits ci-dessus

- approuve le plan de financement du projet

Montant des travaux	231 100 € HT
Subvention DETR ou DSIL estimée	60 000 €
Subvention estimée Conseil Départemental	60 000 €
Autofinancement/ emprunt	111 100 €

- charge Mme le Maire de solliciter les subventions auprès des organismes compétents

- autorise Mme le Maire ou en son absence un adjoint à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

4) Assurance statutaire – mandat au CD667

Mme le Maire expose :

- la nécessité pour la Collectivité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser pour son compte une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances, cette procédure rassemblant de nombreuses collectivités du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1er :

La Collectivité de Neubois charge le Centre de gestion du Bas-Rhin de procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir les risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2020.
- Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 :

Prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la Collectivité puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le centre de gestion à compter du 1er janvier 2020.

Adopté à l'unanimité

5) Véhicule communal

Le véhicule communal est passé au contrôle technique le 4 mars dernier. Ce contrôle fait état de six défaillances majeures (fuite à la direction assistée, phare défectueux, orientation feux de croisement, attache des ressorts au châssis, fêlure - déformation d'un longeron du châssis, fixations du support moteur endommagées).

Le garage Ford a été sollicité pour établir un devis de réparation. Il n'a pas donné suite à notre demande.

Le garage JBM a établi un devis pour un montant de 1 392,14 € TTC.

M. SCHWEITZER Jean-Marie indique au conseil que la courroie de distribution et l'embrayage ont été changés récemment. Quatre pneus neufs équipent le véhicule. La cuve à eau a été installée en 2018. Le Ford Transit a quatorze ans et 110 000 Km. Ce véhicule peut encore avoir une grande longévité vu son faible kilométrage. M. WIESER Christian agent communal en est satisfait.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire les réparations chiffrées par le garage JBM pour un montant de 1 392,14 € TTC

6) Divers

Achat laveuse salle polyvalente : l'achat de ce matériel a été subventionné par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à hauteur de 1522,08 € dans le cadre de l'aménagement du poste de l'ouvrier communal. Tout le matériel conseillé par l'ergonome du Centre de Gestion a été acquis. Les subventions ont été versées et elles ont compensé pour moitié environ le matériel préconisé.

Ligue contre le cancer : En partenariat avec la Ligue contre le cancer Le conseil approuve la mise en place des panneaux « Espace sans tabac » au Citystade, à l'aire de jeux et à l'école. Le coût d'un panneau est de 33 €.

Dates à retenir

Chasse-dégâts de sangliers : une réunion est prévue le 21 mars à 10 h en mairie avec les agriculteurs et le locataire de la chasse.

Commission des finances : 26.03.2019 à 19 h

Oschterputz : 30.03.2019 rendez-vous à 9 h parking de la Salle Polyvalente

Conseil municipal : 2 avril 2019 à 20 h

Souvenir Français : Assemblée générale le 13 avril 2019 à 9 h Salle Polyvalente

Maisons fleuries : 3 mai 2019 à 20 h remise des prix.

Office du Tourisme : Mme SCHAEFFER Fanny distribue le magazine Inspiration n° 2 conçu par l'office de tourisme. Cet ouvrage a nécessité 650 h de travail.

Benne à biodéchets : un socle en dur d'un m² est nécessaire pour fixer chaque benne. La Ste Vogel sera sollicitée pour ce travail lors de son intervention rue principale. Certains conseillers déplorent qu'on leur impose ces dépenses.

Ecole : Une des régulations du chauffage est en panne. Rendez-vous a été pris avec la Ste Sanichauffe Vendredi le 15.03.2019 à 9 h 00.

Citystade : Mme STANEK a été reçue en mairie suite aux problèmes de nuisances sonores. Il a été convenu l'intervention des élus sur appel téléphonique en cas de nouveaux problèmes.

Rue des Vignes : M. BECHDOLFF Jean-Michel signale un regard à réparer.

Suivent les signatures de tous les membres présents

Neubois le

Mme le Maire

22 MARS 2019

Les Membres

Nicole ZEHNER

